



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 juillet 2022 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	4 849 667
2022-10045	Numéro d'immeuble :	rue Cœur-Du-Village, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la superficie d'un lot à construire de 2 972,10 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés contrairement aux dispositions de la section 2.11 du <i>règlement de lotissement 116-3-2021</i> pour un terrain non desservi visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du <i>Règlement sur les permis et certificats numéro 251</i> . Il est possible de consulter un document explicatif sur la page Web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-rue-coeur-du-village

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^e jour du mois de juin de l'an 2022.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 juillet 2022 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	4 849 667
2022-10045	Numéro d'immeuble :	rue Cœur-Du-Village, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la superficie d'un lot à construire de 2 972,10 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés contrairement aux dispositions de la section 2.11 du <i>règlement de lotissement 116-3-2021</i> pour un terrain non desservi visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du <i>Règlement sur les permis et certificats numéro 251</i> . Il est possible de consulter un document explicatif sur la page Web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-rue-coeur-du-village

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^e jour du mois de juin de l'an 2022.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 juillet 2022 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	4 849 667
2022-10045	Numéro d'immeuble :	rue Cœur-Du-Village, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la superficie d'un lot à construire de 2 972,10 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés contrairement aux dispositions de la section 2.11 du <i>règlement de lotissement 116-3-2021</i> pour un terrain non desservi visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du <i>Règlement sur les permis et certificats numéro 251</i> . Il est possible de consulter un document explicatif sur la page Web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-rue-coeur-du-village

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^e jour du mois de juin de l'an 2022.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 juillet 2022 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	4 849 667
2022-10045	Numéro d'immeuble :	rue Cœur-Du-Village, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la superficie d'un lot à construire de 2 972,10 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés contrairement aux dispositions de la section 2.11 du <i>règlement de lotissement 116-3-2021</i> pour un terrain non desservi visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du <i>Règlement sur les permis et certificats numéro 251</i> . Il est possible de consulter un document explicatif sur la page Web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-rue-coeur-du-village

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^e jour du mois de juin de l'an 2022.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques